

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAIF FRANCE SELECTION - FR0000435463
FIA soumis au droit français
 Ce FIA est géré par la Société OFI ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions Françaises

Objectif de gestion : L'objectif de MAIF France Sélection est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice CAC 40 sur des durées supérieures à deux ans.

Indicateur de référence : L'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice CAC 40. Ticker Bloomberg : NCAC Index
 L'indice CAC 40 est l'indice pondéré par les capitalisations boursières des 40 valeurs les plus importantes du NYSE Euronext
 L'indicateur de référence est calculé Dividendes Net Réinvestis à compter du 26 juin 2009. Il est retenu en clôture.

(Pour plus d'information sur cet indice : www.europeanequities.nyx.com).
 Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion : MAIF France Sélection (Fonds d'Investissement à Vocation Générale « FIA ») est un OPC d'OPC qui investit son actif en parts et actions d'autres OPC eux-mêmes investis en actions françaises.

La recherche de surperformance résulte d'une gestion active des pondérations. Compte tenu des anticipations d'évolution des marchés européens, le gérant intervient ainsi sur :

- la répartition des investissements entre différents fonds selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value »...), thématique d'investissement (secteurs, gestion quantitative,...) et/ou leurs marchés d'intervention (large cap, mid cap, small cap...). L'objectif est de profiter de la décorrélation des styles afin de dégager un profil rendement / risque optimal et de chercher à maximiser l'alpha provenant de la sélection.

- La sélection des OPC, le choix de ceux-ci s'effectuant selon un processus propre à la société de gestion, abordé par des critères qualitatifs et quantitatifs.
- l'exposition du portefeuille au marché actions ; celle-ci peut varier de 75% à 100% de l'Actif Net.

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif en parts et/ou actions d'autres OPC. Les OPC entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

- L'OPC investira au minimum à 50% de son actif sur les types d'OPC suivants :
 - OPCVM de droit français ou de droit étranger
 - Fonds d'investissements à vocation générale (FIVG)

- Fonds professionnels à vocation générale (FPVG) qui répondent aux conditions suivantes : ils ne recourent pas aux emprunts d'espèces pour plus de 10 % de leur actif - ils appliquent un risque de contrepartie dans des conditions similaires aux FIVG. Les FPVG n'ont pas d'obligation de limiter leur risque de contrepartie, ils limitent à 100 % de la créance du bénéficiaire (au lieu de 140%) les possibilités de réutilisation des collatéraux qu'ils ont versés, ils n'utilisent pas la possibilité de dépasser 100 % de l'actif pour leur risque global.
- Les parts ou actions de FIA établis dans d'autres Etat membres de L'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux deux conditions suivantes : Ils ont fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité et de transparence aux règles françaises, et un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

En vue de permettre au gérant une éventuelle diversification de ses placements ou dans le cadre de la gestion de trésorerie, le portefeuille pourra être investi directement en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en Euros.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

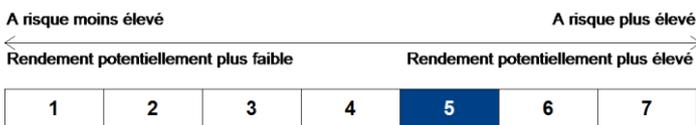
L'exposition nette du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès du Dépositaire sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures. La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : La durée de placement recommandée du Fonds d'Investissement à Vocation Générale est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires du fonds sur une période de 5 ans.

Le risque du Fonds d'Investissement à Vocation Générale se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation d'exposer le fonds, au minimum à hauteur de 75%, aux marchés des actions.

Risques importants pour le Fonds d'Investissement à Vocation Générale non pris en compte dans l'indicateur Par ailleurs, le fonds pouvant être investi directement en titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au

risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Enfin, le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds d'ajuster ou de couvrir son exposition aux marchés des actions par le biais de contrats à terme fermes ou optionnels.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	3,75% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants ¹	2,09%
------------------------------------	--------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

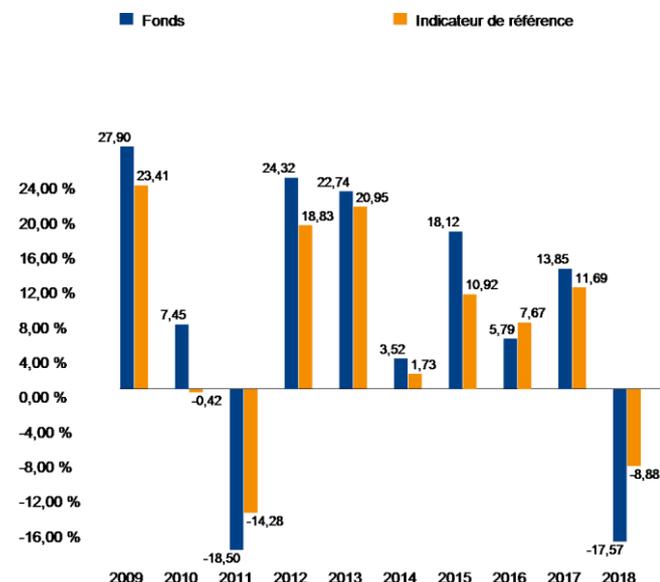
Commission de surperformance	Non applicable
------------------------------	----------------

Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer aux pages 14 et 15 du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : CAC 40

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds a été créé le 04/06/1999. Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :
Néant.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **CACEIS BANK FRANCE**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds d'Investissement à Vocation Générale est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/03/2019**